

ARRETE N° 91/2022
AUTORISATION UTILISATION DOMAINE PUBLIC AFIN D'Y ORGANISER UN
CONCOURS DE PETANQUE

(Publié sur le site internet le 13 septembre 2022)

Le maire d'Eymeux,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande en date du 5 septembre 2022 par laquelle l'association « Les Blés d'Or » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un concours de pétanque sur une partie de l'aire de loisirs.

A R R E T E

Article 1 : L'association « Les Blés d'Or » est autorisée à occuper une partie de l'aire de loisirs, en vue d'y organiser un concours de pétanque.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 20 septembre 2022 de 12 heures à 20 heures.

Article 3 : Le demandeur veillera :

- A conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Que la barrière à l'entrée de l'enceinte reste fermée.

Article 4 : Monsieur le Maire, le commandant de la brigade de gendarmerie et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eymeux, le 13 septembre 2022
Le Maire
F. BAR

